

Délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026



Nomenclature : 7.1
2026/51

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 22 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents représentés : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOV Marc, FREMAUX Céline, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, LEFEBVRE Ludovic, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, DUMORTIER Daniel, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROSSIE Perrine (pouvoir ENNIQUE Renaud).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Renaud ENNIQUE

POINT N° 09 : Budget annexe du lotissement Ernestine Dubus – Affectation du résultat 2025

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au vote du compte administratif et à l'affectation du résultat
- La délibération n° 2021/051 du 30 juin 2021 portant création du budget annexe destiné à la viabilisation de la parcelle cadastrée AA3 et à la commercialisation des lots du lotissement Ernestine Dubus – rue JB Lebas
- Le compte administratif 2025, adopté par le Conseil municipal hors la présence du Maire conformément à l'article L.2121-31 du CGCT
- Le compte de gestion 2025, établi par le comptable public
- L'exposé de Monsieur le Maire

CONSIDÉRANT

- Que le compte administratif 2025 du budget annexe fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 3 041,68 €, composé :
 - d'un résultat de l'exercice 2025 de – 1 228,32 €,
 - et d'un résultat antérieur de 4 270,00 €, non repris au budget 2025 en raison d'une anomalie de présentation budgétaire
- Que cette anomalie (ligne 002 à 0,00 €) n'a aucune incidence sur les résultats comptables de clôture, lesquels concordent avec le compte de gestion
- Que, conformément aux règles applicables aux budgets annexes de lotissements et d'aménagement de zones (guide M57), aucune affectation au compte 1068 n'est réalisée
- Que le résultat cumulé de fonctionnement doit être repris intégralement au budget 2026, en recettes de fonctionnement à la ligne 002
- Que le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté favorablement à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 — D'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de 3 041,68 € du budget annexe « Lotissement Ernestine Dubus – ancienne garde-barrière » comme suit :

Section de fonctionnement – Recettes (ligne 002) : + 3 041,68 €

Article 2 — De constater qu'aucune affectation n'est réalisée au compte 1068, conformément aux règles applicables aux budgets annexes de lotissement.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Renaud ENNIQUE

